

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 17 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 V. 206 Vœu relatif au soutien de la Ville aux projets d'habitats concertés en direction du public rom.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant la situation des familles rom sur le territoire parisien ;

Considérant la volonté de la Ville de trouver des solutions pour sortir ce public de sa situation de grande précarité ;

Considérant le fait que, sur le territoire parisien, des acteurs locaux accompagnent de longue date la population rom ;

Considérant le fait que ces acteurs connaissent de fait très bien ce public, et sont en capacité de développer des projets adaptés en leur direction, comme par exemple le fait la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Construire solidaire avec son projet d'habitat concertés et co-construit « Hameau passerelles » ;

Considérant le fait que l'existence de tels acteurs sur le territoire parisien est une véritable opportunité pour la Ville de pouvoir s'appuyer sur des partenaires de terrain, connaisseurs du public spécifique rom, afin de développer des projets allant dans le sens de l'objectif d'une résorption des bidonvilles à Paris ;

Sur proposition de M^{mes} Galla BRIDIER, Aurélie SOLANS, M. Yves CONTASSOT, M^{me} Anne SOUYRIS, M. David BELLARD et des élu-es du Groupe Écologiste de Paris,

Émet le vœu que :

- La Ville de Paris s'engage dans une politique de soutien aux projets d'habitats concertés,
- La Ville de Paris soutienne et accompagne concrètement les projets existants qui répondent aux besoins identifiés du public rom, s'ils sont porteurs d'un accompagnement social vers l'insertion et localisés sur un ou plusieurs sites d'un périmètre défini, à identifier, afin que ces projets puissent aboutir et voir le jour en dialogue avec les riverains,
- Cet accompagnement se traduise par exemple par l'introduction d'un partenariat aux côtés des acteurs locaux, afin de leur permettre de déposer leur candidature dans le cadre des appels à projets, notamment européens, et prétendre ainsi bénéficier des subventions s'ils sont lauréats.